

RAPPORT DU COMITÉ NATIONAL DES ÉLECTIONS

Présenté à la 104^e assemblée générale annuelle

Le Comité [conduit les élections nationales](#) des dirigeant·es et des administrateur·rices, autres que le/la directeur·rice du CC, afin de pourvoir des postes au Conseil d'administration national (article 17.3.2 des statuts) et peut aussi, si besoin est, faire de même [pour les élections des organismes constituants](#) (article 17.3.2.1 des statuts). Le Comité national des élections peut également fournir des orientations et des conseils aux comités exécutifs d'organismes constituants ou à leur comité des élections. Le Comité peut aussi entendre les plaintes concernant les élections qu'il conduit ou à la conduite des Comités des élections des organismes constituants, puis enquêter et se prononcer sur ces plaintes.

Référence : Élections et appels – Responsabilités

<https://pipsc.ca/fr/a-propos/gouvernance/informations-elections/elections-information/plaintes-et-appels-relatifs-aux-elections>

Conformément à l'article 22.1 des statuts de l'IPFPC (« **Date d'élection et début du mandat** ») : « *À compter de 2015, les dirigeant·es et les administrateur·rices de l'Institut seront élu·es tous les trois (3) ans.* » Les prochaines élections nationales auront lieu en novembre 2024.

Outre le calendrier des élections nationales « tous les trois ans », des élections extraordinaires pourraient avoir lieu. Par exemple, si un poste devenait vacant au Conseil d'administration, la tenue d'élections extraordinaires pourrait être requise pour le temps qu'il reste avant les prochaines élections prévues.

Le Comité national des élections est un comité du Conseil d'administration; ses membres sont donc nommé·es par le Conseil d'administration. Lors de l'AGA de décembre 2020, le mandat du Comité des élections a été modifié pour le porter à trois ans, ce qui lui permet d'être en place l'année précédant l'élection, l'année de l'élection et l'année suivant l'élection. Ce mandat prolongé garantira la stabilité et la mise en commun des connaissances en plus d'assurer le bon déroulement des élections nationales à l'avenir. Le premier mandat de trois ans (2023-2025) du Comité national des élections a été entamé le 7 février 2023.

Dans les jours qui ont suivi cette décision, l'élection extraordinaire visant à pourvoir le poste vacant de directeur·rice régional·e de la C.-B. et du Yukon a été menée à bien.

Le Comité national des élections a procédé à l'élection du comité exécutif des groupes VFS et NAV CANADA, à leur demande et conformément à leurs statuts. Nous avons également procédé à l'élection en présence du comité exécutif du groupe RT-SUN lors d'une assemblée générale extraordinaire.

Votre Comité national des élections est toujours à la recherche de nouvelles idées pour stimuler la participation des membres aux élections nationales. Nous aimerions cerner les obstacles à la participation électorale pour améliorer celle-ci. Si vous avez des idées ou des suggestions concernant ces obstacles et la façon d'améliorer la participation électorale, n'hésitez pas à nous en faire part. Veuillez écrire au Comité national des élections à elections_committee@pipsc.ca (notez qu'il y a un trait de soulignement entre « elections » et « committee »).

Les membres du Comité des élections 2023-2025 sont Tim Azab, Adam Belaire, Yves Cousineau (président), Neville Feltham, Josée Girard, Mladen Komnenic et Zulfikar Nanji. La personne-ressource de l'IPFPC est Ann Gregory.

Présenté respectueusement,

Yves Cousineau
Président du Comité national des élections